

REPUBLIQUE DU CONGO



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



*En partenariat avec*

COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES  
ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE



AFRICA50

AFRICA50

**Sélection d'un partenaire stratégique pour le financement, la construction et l'exploitation du Pont Route-Rail sur le fleuve Congo entre les villes de Brazzaville et de Kinshasa**

**Appel d'offres international**

**Document d'Appel à Manifestation d'Intérêts**

**AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERETS**

**Pour la sélection d'un partenaire stratégique pour le financement, la construction et l'exploitation du Pont Route-Rail sur le fleuve Congo entre les villes de Brazzaville et de Kinshasa**

La République du Congo et la République Démocratique du Congo, ci-après dénommées ensemble les « **Etats** »,

- (i) assurées qu'une liaison fixe entre leurs territoires respectifs améliorera considérablement les communications entre les Etats,
- (ii) conscientes de l'importance en matière d'intégration sous-régionale, régionale et continentale du projet de Pont Route-Rail sur le fleuve Congo (PRR) qui fait partie des projets prioritaires du NEPAD et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, tel que réitéré dans le cadre du sommet extraordinaire de l'Union Africaine tenu à Niamey du 4 au 8 juillet 2019 consacré notamment à l'opérationnalisation de la zone de libre-échange continentale africaine,
- (iii) convaincues que la construction du Pont Route-Rail sur le fleuve Congo (PRR) donnera une nouvelle impulsion économique et sociale entre les deux pays, tel qu'exprimé dans le Protocole d'Entente signé le 24 juin 2009 à Kinshasa entre les deux Etats, relatif à la « construction dudit Pont Route-Rail et le prolongement du chemin de fer Kinshasa-Ilebo »,

sont convenues, sur le fondement d'un cadre légal spécifique (Accord interétatique signé le 11 novembre 2019) de lancer la procédure d'appel d'offres international, afin de sélectionner le partenaire stratégique pour le financement, la construction et l'exploitation du Pont Route-Rail sur le fleuve Congo (le « **PRR** ») entre Brazzaville et Kinshasa, sous la forme d'une Concession ;

Pour ce faire, les Etats se proposent de recruter un partenaire stratégique privé ayant la capacité de financer, de concevoir, de construire, d'exploiter et de maintenir ledit Pont, les Postes de Contrôle Uniques Frontaliers (les « **PCUF** ») ainsi que les portions des voies d'accès situées entre le PRR et les PCUF (les « Voies d'Accès »). Le PRR, les PCUF et les Voies d'Accès sont désignés ensemble le « **Projet** ».

Les Etats ont également constitué, pour la mise en œuvre du Projet, un partenariat avec les entités suivantes ayant chacune un rôle spécifique :

- La Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) à qui les Etats ont conféré la mission de coordination générale du Projet ;
- La Banque Africaine de Développement (BAD) chargée d'apporter une partie des fonds nécessaires au financement du Projet par les Concessionnaires et au financement par les Parties de certains raccordements routiers et Voies d'Accès, dans chaque cas, dans le respect des procédures et autres exigences internes applicables de la Banque Africaine de Développement ;
- Africa50, plateforme panafricaine d'investissements dans les infrastructures qui contribue à la croissance de l'Afrique en développant et en investissant dans des projets bancables, désignée par les Etats comme développeur pour la réalisation du Projet et chargée de coordonner et d'organiser pour le compte des Etats la gestion de l'appel d'offres international pour la sélection d'un partenaire stratégique en vue de la mise en œuvre du Projet.

Ainsi, les Etats, publient le présent avis d'appel à manifestation d'intérêts (l' « **Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêts** ») de préqualification des candidats intéressés par le Projet.

Les candidats intéressés sont invités à retirer le Document d'Appel à Manifestation d'Intérêts sur la plateforme en ligne [www.africa50-PRRC.com](http://www.africa50-PRRC.com) (l'accès à la plateforme nécessite une inscription préalable).

Les candidats intéressés doivent apporter, entre autres, la preuve qu'ils remplissent les critères de qualification techniques et financiers tel que stipulé dans le Document d'Appel à Manifestation d'Intérêts :

Les candidats sont invités à soumettre leurs dossiers de candidatures au plus tard le **08 août 2022 à onze heures cinquante-neuf (11h59) GMT**. Pour ce fait, les candidats pourront soit :

(i) soumettre leurs dossiers de candidatures en version électronique dûment complétés et signés, conformément au Document d'Appel à Manifestation d'Intérêts disponible sur la plateforme en ligne [www.africa50-PRRC.com](http://www.africa50-PRRC.com)

Soit

(ii) soumettre leurs dossiers de candidatures en version papier, après téléchargement des documents d'appel d'offres sur la plateforme en ligne [www.africa50-PRRC.com](http://www.africa50-PRRC.com), par voie de courrier, à l'attention [des deux ministres signataires], à l'adresse de la Communauté Economique des Etats de d'Afrique Centrale (CEEAC), dûment remplis et signés.

Les dossiers de candidatures doivent être reçus au siège de la CEEAC au plus tard le **08 août 2022 avant onze heures cinquante-neuf (11h59) GMT**,

Par voie de courrier, les expressions d'intérêt doivent être rédigées en langue française et déposées en trois (03) exemplaires physiques à savoir un (01) original et deux (02) copies ainsi qu'une (01) version électronique sur clé USB ou CD-Rom sous le format PDF, le tout, consigné dans une enveloppe unique, fermée et scellée, indiquant les mentions suivantes, à l'adresse de la CEEAC ci-dessous indiquée.

Les dossiers de candidatures devront expressément porter les mentions suivantes :

- « **Projet de financement, la construction et l'exploitation du Pont Route-Rail sur le fleuve Congo entre les villes de Brazzaville et de Kinshasa : Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un partenaire stratégique pour la mise en œuvre du Projet** ».

- « **A N'OUVRIR QU'EN SEANCE D'OUVERTURE DES CANDIDATURES LE 08 AOUT 2022 A 14H00 GMT** ».

Les candidats devront inclure une preuve de paiement dans leur dossier de candidature de deux mille dollars US (2 000 US\$) avant le 08 août 2022 à 11H59 GMT sur le compte de la CEEAC ci-dessous :

**Citibank New York (USD)**

Code SWIFT : CITIUS33

**Créditer Compte Citibank Gabon n°10999137**

Pour bénéficiaire final :

**CEEAC- PONT BRAZZA-KIN**

40005 00001 00400046004 39

IBAN : GA2140005000010040004600439

Code SWIFT : **CITIGALX**

L'ouverture des candidatures aura lieu le même jour à partir de 14 heures 00 minutes (GMT), en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants à l'adresse ci-dessus mentionnée.

Il est à noter que l'intérêt manifesté par un Candidat n'implique aucune obligation de la part du Client de l'inclure dans la liste restreinte.

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

- « **La Communauté Economique des Etats de d'Afrique Centrale** » (CEEAC)

Avenue Jean Paul II, BP2112 Libreville Gabon

Fait à Kinshasa, le 22 juin 2022

Pour la **REPUBLIQUE DU CONGO**

Pour la **REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

**Jean Jacques BOUYA**

**Christian MWANDO NSIMBA KABULO**

---

Ministre de l'Aménagement du Territoire,  
des Infrastructures et de l'Entretien  
Routier

---

Ministre d'Etat, Ministre du Plan